

N° de dossier : CPURB/2025/0743.

DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Demande de SRL CUMUDOR en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : La demande porte sur la première étape du projet global de reconversion du site de l'AGC par transformation du complexe immobilier de bureaux en 47 logements, soit 20 appartements d'une chambre, 24 appartements de 2 chambres, 3 appartements de 3 chambres, un espace de stationnement au niveau semi-enterré et des espaces de stationnement extérieurs sous deux car-port à : Rue de l'Aurore, 2 /+ à 6040 Jumet.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.

Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.

Charleroi, le 13 Novembre 2025

Le Directeur général,
Par délégation



(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin



Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2025/0743.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SRL CUMUDOR a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue de l'Aurore, 2 /+ à 6040 Jumet et cadastré(s) 22 B 1186T5.

Le projet consiste en : La demande porte sur la première étape du projet global de reconversion du site de l'AGC par transformation du complexe immobilier de bureaux en 47 logements, soit 20 appartements d'une chambre, 24 appartements de 2 chambres, 3 appartements de 3 chambres, un espace de stationnement au niveau semi-enterré et des espaces de stationnement extérieurs sous deux car-port ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :
L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.. ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article(des articles) D.VIII.13. du CoDT.

L'enquête publique se déroule du **13/11/2025 (date début affichage)** au **02/12/2025 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE , téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0743, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 18/11/2025 au 02/12/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 18/11/2025 au 02/12/2025 sur rendez-vous auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 02/12/2025 à 13:00 h à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 28/10/2025

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Maxime FELON,
7ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be